

COMPTE RENDU DU SEMINAIRE
« ALLIANCE PUBLIC-PRIVE POUR L'ENVIRONNEMENT (APPE) »
LE 24 JUIN 2008

Dans le cadre de l'appui des entreprises tunisiennes dans leur démarche environnementale, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Petites et Moyennes Entreprises et l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ont signé, le 8 décembre 2006, la convention d'une Alliance Public-Privé pour l'Environnement (APPE) dont l'objectif principal est d'offrir à ses adhérents une plate-forme de dialogue public-privé, au sujet des questions environnementales liées à l'Entreprise.

Ainsi et suite au démarrage des activités, le bureau liaison de l'APPE , a organisé, avec l'appui de la Coopération Technique Allemande (GTZ), un séminaire dédié aux entreprises et institutions des gouvernorats de Kairouan, de Mahdia, de Monastir et de Sousse, intitulé : « *l'Alliance Public-Privé pour l'Environnement (APPE), une Initiative Novatrice pour un Développement Durable de l'Entreprise* ».

Ce séminaire a eu lieu le 24 juin 2008, de 08.30 à 12.30, à l'hôtel Rui Impérial Marhaba, Port El Kantaoui à Sousse .

Madame Driss Zohra, Vice-Présidente de l'UTICA Sousse, a ouvert le séminaire.

Dans son allocution, elle a rappelé la signature en 2006 de « l'Alliance Public- Privé pour l'environnement » entre l'UTICA et le MIEPME et le MDD (Ministère du Développement Durable). Cela permettra de renforcer la synergie entre les secteurs publics et privés en vue d'assurer une meilleure intégration de la dimension environnementale au sein de l'entreprise.

Elle a aussi mis en exergue les nouveaux défis de l'entreprise tunisienne, à savoir :

- L'adaptation des normes nationales aux exigences mondiales dans le domaine de l'environnement.
- L'intégration de la dimension environnementale dans les programmes de modernisation industrielle et de réaménagement des ZI.
- La sensibilisation des entreprises à cette démarche.
- La mise à profit des instruments financiers et de développement de la coopération internationale.

Elle a insisté sur le rôle de l'UTICA dans ce « partenariat gagnant- gagnant », plate forme idéale pour réussir la pérennité de l'entreprise afin de renforcer la coopération entre l'Etat et les entreprises.

Monsieur DAHAS, Représentant de l'UTICA régionale de Sousse a présidé la séance ;

Souhaitant la bienvenue aux présents, notamment les représentants des UTICA Régionaux de Kairouan, Monastir et Mahdia qui ont fait le déplacement et a surtout exprimé son attachement à cette démarche environnementale. qui est la seule voix pour la pérennité » de l'entreprise. En effet, l'entreprise tunisienne est appelée à être compétitive et émettre sur les marchés un produit de qualité et en respect des normes et exigences environnementales.

Il a ensuite fait un aperçu sur le programme de la matinée, et a invité les intervenants à procéder à présenter leur intervention tout en dirigeant les débats à la fin de la séance.

Monsieur SMAOUI Malek, Secrétaire Général de l'APPE, a présenté l'Alliance, sa structure, ses objectifs, ses motivations et contributions.

L'APPE fournit un cadre de concertation à part égale public privé MEDD- MIEPME- UTICA et entreprise, avec une structuration adaptée à sa finalité favorisant le dialogue public privé.

Au niveau des entreprises, l'APPE contribuera à faciliter l'accès à l'information sur les exigences réglementaires nationales et internationales, sur les incitations économiques, et à orienter dans la mise en place d'un système de management.

L'APPE facilitera aussi les contacts entreprises- organismes concernés (Chambre de Commerce, Union Magrébine...), et les procédés administratifs.

Monsieur SMAOUI a aussi développé les attentes des entreprises dans ce domaine, à savoir :

- L'assistance en matière de formation.
- Mise en place ISO 14001.
- Amélioration de la gestion des déchets et de l'eau.
- L'information sur les incitations économiques.
- Informer sur les procédés d'économie des ressources énergétiques, sur la protection de l'environnement.

Pour finir, Monsieur SMAOUI a développé le concept APPE gagnant- gagnant en insistant sur les avantages pour les entreprises et pour l'Etat.

Madame AOUIJ-MRAD Amel, Consultante en Droit Tunisien de l'Entreprise, a présenté les activités de l'APPE de Juillet 2007 à Juin 2008

Dans son intervention, elle a présenté la réglementation environnementale tunisienne et la contribution de l'APPE, ainsi que les résultats des ateliers APPE.

Elle a expliqué que cette réglementation est très mal connue par les industriels, et très contraignante, d'où le rôle important de l'APPE au niveau de l'information et de l'encadrement pour la maîtriser et l'utiliser.

Les divers groupes de travail ont permis :

- L'élaboration d'un manuel de management définissant l'organisation interne.

- Les vecteurs de communication : dépliants, affiches...
- Promotion du management des ZI et vision institutionnelle des GMG.
- Promotion d'un processus de concertation Public- Privé sur les exigences réglementaires environnementales.
- Elaboration d'un projet de Convention de partenariat CITET- Centres Techniques Sectoriels fin mai 2008 par le GT5.

Monsieur Ahmed ELEUCH , Consultant GTZ a développé les outils de management environnemental. ; intervention prévue par Monsieur HANNACHI Moujahed, Membre permanent du Bureau de liaison de l'APPE,

Il a développé le contexte mondial, avec la dégradation de l'environnement, la rareté des ressources naturelles et les contraintes réglementaires imposées à l'échelle mondiale.

Il a ensuite exposé les enjeux financiers, réglementaires et commerciaux pour l'entreprise tunisienne.

La mise en place d'un SME permettra la réduction des coûts environnementaux, l'économie d'énergie, d'eau et de matières premières, la diminution de l'impact et des risques environnementaux et l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise pour un développement durable.

L'Etat a mis en place plusieurs mécanismes et programmes qui soutiennent les entreprises (mise à niveau, ITP, programme qualité, FODEP...), et prend en charge une partie des investissements.

Plusieurs autres structures d'appui ont répondu présentes : l'INNORPI, les Centres Techniques (le CNCC...), le CETIME...

Monsieur FEKIH Salem, Chargé de Mission environnement à la Direction Centrale Economique UTICA, a développé la démarche d'inscription et d'adhésion à l'APPE.

Dans son exposé, Mr FEKIH a présenté :

- Les critères d'adhésion des entreprises
- Les contributions de l'entreprise à l'APPE.
- La procédure d'inscription et de demande à l'adhésion.

Les débats qui ont suivi les présentations ont porté principalement sur les questions suivantes :

- l'effort de l'APPE pour la connaissance de la réglementation
- Les relations possibles entre GMG et APPE
- Le rôle de l'APPE en matière de veille réglementaire et normative
- Les projets de l'APPE en matière de communication

- Les possibilités de participation des entreprises dans les travaux des groupes de travail constitués au sein de l'APPE Tunisie
- la nature de l'information qui sera fournie par l'APPE
- Le soutien qui sera apporté par l'APPE aux entreprises en matière de gestion des conflits avec l'Administration chargée de l'environnement
- Les effets attendus sur les consommateurs, parallèlement à ceux attendus sur l'entreprise

Page 6 sur 8

- Les activités attendues en matière de sensibilisation au respect de la réglementation et à l'adhésion aux SME
- Les enjeux de l'entreprise au niveau national et mondial
- Les avantages des SME pour l'entreprise
- L'appui de l'Etat pour la mise en place d'un SME
- Les exemples des efforts des structures d'appui à l'entreprise existantes en Tunisie

Recommandations

Les principales recommandations de la journée ont été les suivantes :

- Inciter les industriels et les chefs d'entreprise à adhérer à l'APPE et à y oeuvrer à consolider le partenariat entre le public et le privé pour améliorer la compétitivité de l'entreprise dans le contexte de globalisation. une telle adhésion permettra aux entreprises de mieux connaître les institutions, leurs rôles, leurs moyens et leurs disponibilités pour l'entreprise et son environnement, de développer la concertation et aider à résoudre les conflits.

Page 10 sur 8

- Disséminer à travers les structures de l'UTICA l'information se rapportant à l'APPE, ses objectifs et ses retombées et impacts sur l'entreprise, l'environnement et l'image de marque du secteur industriel et de service en Tunisie.
- Intensifier les travaux des groupes thématiques constitués au sein de l'APPE en élargissant la base de participation aux adhérents dans le but du renforcement des capacités des entreprises en matière de développement durable et d'environnement qui restent des défis majeurs pour la Tunisie pour les prochaines années
- Renforcer le réseau APPE qui constitue une initiative de grande importance pour la coopération entre le secteur privé et les institutions publiques pour assurer le Développement Durable en Tunisie et développer les initiatives de la mise à niveau environnementale (MNE), une des bases principales de la pérennité de l'entreprise.

La séance est levée à 12H30.